

COMMUNE DE MARSAIS

En exercice : 15

Présents : 14

Pouvoirs : 1

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Steve GABET, Jocelyne MARLIERE, Steve MORIN, Géraldine CHARRON, Didier CLERC, Daisy HERBRETEAU, Jean Frédéric MARLIERE, , David BEAURIN, Ginette GARNIER, Yoann DOURTHE, Mariane GACHELIN, Manu SUIRE, Eric BABUT & Nathalie MACMILLAN

Absents excusés :

Audrey GROUSSET

Pouvoirs :

Audrey GROUSSET donne pouvoir à Mariane GACHELIN

Secrétaire de séance et Président de séance

Didier CLERC

Steve GABET

Séance du 5 juin 2026

Convocation du 29 mai 2026

Délibération réf : DCM 2026-33

Objet : Acquisition des parcelles BE123 et BE143

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les propriétaires des parcelles BE123 et BE443, M. BOUYER Jean-François, Mme BOUYER Marie-Christine et Mme BOUYER Marie-Noëlle lui ont exprimé un désir de céder les 2 parcelles à la Commune de Marsais pour l'Euro symbolique.

Considérant que la parcelle BE123 a une superficie de 53 m² non constructible classée en zone agricole et la parcelle BE443 a une superficie de 6 m² non constructible classée en zone agricole.

Considérant que les propriétaires sont prêts à céder des parcelles pour l'Euro symbolique, tous les frais notariés seront à la charge de la Mairie de Marsais.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de délibérer pour l'achat de ces deux parcelles aux fins de restaurer le chemin rural et de pouvoir aménager une évacuation secondaire de pluvial.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- Décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte modificatif de servitude de tréfonds, aux conditions précitées, ainsi que tout document afférent à cette opération.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.



AR Prefecture

017-211702212-20260605-DCM2026_33-DE

Reçu le 09/06/2026

Publié le 09/06/2026

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :


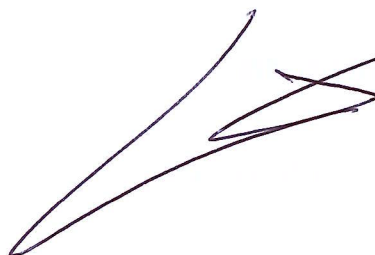
Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,

A Marsais, le 5 juin 2026

Le secrétaire de séance,
Didier CLERC



Le Maire,
GABET Steve



Publié le : 10/06/2026 09:23 (Europe/Paris)

Par : I. FÉLIU

https://www.intramuros.org/marsais/documents_administratifs/65722